

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410_17-DE
Reçu le 16/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 10 avril 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2024
Affichée en mairie le : 16 AVR. 2024
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE
VIDEOVERBALISATION

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	30	34	4	1

Pôle / Service : Direction police municipale et tranquillité
publique
Délibération N° : DCM20240410_17

Rapporteur : Monsieur SEGURA
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 10 avril 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Monsieur BONFILS
Madame DEY à Monsieur ELBAZ
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 6 décembre 2022, la Ville de Saint Laurent du Var s'est dotée d'un dispositif de vidéo verbalisation par extension de son système de vidéo protection, conforme à la loi d'orientation et de programmation pour la performance intérieure,

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOVERBALISATION

Pour mémoire, ce dispositif a pour objectifs la constatation des infractions aux règles de la circulation et la lutte contre les stationnements anarchiques, congestionnant les axes identifiés par le service de police municipale en collaboration avec les services de la préfecture des Alpes-Maritimes et du procureur de la République. Il apporte également une réponse aux troubles causés par de nombreux comportements inciviques sur l'ensemble du territoire tel que l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet pour lequel la constatation des infractions est prévue par le code pénal ou le code de l'environnement.

Après plus d'une année d'expérimentation, il convient d'adapter cette vidéoverbalisation et actualiser son périmètre. Aussi, la liste des voies concernées a été complétée ci-dessous par les axes inscrits en gras :

- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue Decaroli
- Avenue Verdun
- Avenue du Général Leclerc
- Esplanade Jouhaud
- Avenue Donadéi
- Avenue des Pugets
- Avenue Mistral
- Zone littorale
- **Rue Moschetti**
- **Boulevard Ossola**
- **Avenue France Outre-Mer**
- **Avenue du Ponant**
- **Avenue Léon Béranger**
- **Parking Layet – Béranger rue de l'Ancien Pont**

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale des finances, des ressources humaines et de l'administration générale qui s'est tenue le 3 avril 2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le projet de mise en œuvre du dispositif d'extension de vidéoverbalisation sur la Commune de Saint Laurent du Var sur les voies suivantes :

- Rue Moschetti
- Boulevard Ossola
- Avenue France Outre-Mer
- Avenue du Ponant
- Avenue Léon Béranger
- Parking Layet – Béranger rue de l'Ancien Pont,

AUTORISER le Maire à solliciter auprès des autorités compétentes et les avis et autorisations nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

VOIX POUR : 33

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Monsieur ORSATTI

APPROUVE le projet de mise en œuvre du dispositif d'extension de vidéoverbalisation sur la Commune de Saint Laurent du Var sur les voies suivantes :

- Rue Moschetti
- Boulevard Ossola
- Avenue France Outre-Mer
- Avenue du Ponant

AR Prefecture

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOVERBALISATION

006-210601233-20240410-DCM20240410_17-DE
Reçu le 16/04/2024

- Avenue Léon Béranger
- Parking Layet – Béranger rue de l'Ancien Pont,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès des autorités compétentes et les avis et autorisations nécessaires.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

